

**DEMANDE  
REPRISE A TEMPS COMPLET ou  
COMPLÉMENT DE SERVICE**

**Pour les enseignants qui exercent  
en 2020-2021 à Temps Partiel sur Autorisation**

Vous exercez actuellement à Temps Partiel sur Autorisation et vous souhaitez soit reprendre à temps complet, soit augmenter votre temps de service, à la rentrée 2021.

Je vous rappelle que vous devez manifester, **avant le 31 Janvier 2021 (délai de rigueur)**, votre intention de reprendre votre activité à temps complet ou d'augmenter votre quotité horaire auprès de Monsieur TRILLOT, Directeur Diocésain et Président de la Commission de l'Emploi.

Deux courriers sont à adresser

- à la DDEC dès à présent (voir le modèle ci-joint à envoyer **pour le 31 Janvier délai de rigueur**),
- à l'IA après réception en Janvier du document académique - Reprise à temps complet.

**Le respect de ce calendrier est impératif** si vous souhaitez que la Commission Diocésaine de l'Emploi étudie, dans le cadre de son ressort territorial, votre priorité pour retrouver un emploi à temps complet.

\*\*\*\*\*

**Pour les enseignants qui exercent  
en 2020-2021 à Temps Partiel de Droit**

Vous exercez actuellement à Temps Partiel de Droit et vous souhaitez reprendre à temps complet à la rentrée 2021.

Je vous invite à envoyer dès que possible un courrier (cf. modèle joint) en cochant la case correspondant au Temps Partiel de Droit.

L. TROTTIER  
Responsable du Service 1<sup>er</sup> Degré